



Office de surveillance des fournisseurs
de soins de santé et de soutien



Partenaires du système de santé ontarien

Plus forts ensemble

Ensemble, nous pouvons rendre le système de santé de l'Ontario meilleur, plus solide et sécuritaire pour tous. Participez à l'amélioration des soins à domicile, à l'hôpital, dans un centre de soins de longue durée ou un autre milieu où des soins sont fournis.

Le gouvernement de l'Ontario a établi l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS) pour que les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) puissent s'y inscrire et faire l'objet d'une surveillance afin de protéger le public. En tant que nouvel organisme de surveillance, l'OSFSSS demande l'aide des partenaires du système pour faire connaître les avantages d'une inscription. La responsabilisation et la surveillance des PSSP permettent aux employeurs et au public de trouver facilement des fournisseurs de soins en règle avec l'OSFSSS.

Six raisons de s'inscrire comme PSSP auprès de l'OSFSSS



Cela renforce la reconnaissance du public.

L'inscription montre que les PSSP sont qualifiés et répondent à des exigences, ce qui renforce la confiance du public.



Cela montre leur engagement envers la qualité des soins.

L'inscription volontaire montre que les PSSP veulent protéger le public et respecter le code de déontologie de l'OSFSSS.



Cela permet de différencier les PSSP inscrits des autres.

Les membres peuvent utiliser la marque visuelle de PSSP inscrits à l'OSFSSS.



Plus de possibilités d'emploi

Le registre public de l'OSFSSS signifie que les employeurs et le public peuvent facilement trouver des PSSP qualifiés et inscrits. Les employeurs peuvent préférer des PSSP inscrits à l'OSFSSS.



Cela renforce la réputation des PSSP.

Les PSSP inscrits à l'OSFSSS montrent qu'ils acceptent de garantir des soins *sûrs, de qualité et conformes à l'éthique.*



C'est gratuit et volontaire.

Devenir membre de l'OSFSSS et être inscrit au registre public ne coûte rien en ce moment.

POUR ÊTRE ACCEPTÉS, LES POSTULANTS DOIVENT :

- avoir la formation ou l'expérience exigée;
- communiquer en français ou en anglais;
- faire preuve d'intégrité;
- présenter une attestation de membre en règle d'un autre organisme de réglementation (le cas échéant).



Visitez :
hscpoa.com/fr

Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien

Les soins de qualité sont la pierre angulaire de notre système de santé et les PSSP jouent un rôle essentiel. Dans ses efforts pour embaucher, soutenir et conserver les personnes qui fournissent des soins cruciaux, le gouvernement de l'Ontario a créé l'OSFSSS qui offre des avantages importants aux PSSP, à leurs employeurs et aux personnes qui comptent sur leurs soins.